

Le mot du Maire



Courant mars la boulangerie à fermé précipitamment.

Soucieux de maintenir les commerces des Rairies la commune a racheté le matériel vient de signer un compromis de vente pour racheter le bâtiment.

Un jeune couple serait prêt à s'installer.

Nous espérons pour début octobre.

Il appartiendra ensuite aux habitants de leur faire bon accueil et de faire vivre ce nouveau commerce.

Je vous souhaite un bel été.

Joëlle Charrier

Sécurité routière

DANS CE NUMÉRO :

Mot du Maire	1
Sécurité routière	1
Journée Citoyenne	1
Voirie	2
Dispositif ORSEC	2
Frelon Asiatique	2
Office de tourisme	4
Agenda	4

Dans le cadre de la sécurisation routière de notre village, une adaptation la limitation de la vitesse des véhicules s'impose à l'entrée de bourg.

Dans le même temps que la réfection des trottoirs de la rue du Val Fleuri, la municipalité a étudié plusieurs solutions telles que les rétrécissements de chaussée, les chicanes (dispositifs qui consistent à surélever localement la chaussée).

Au regard de la typologie, du type de véhicule circulant, la municipalité a opté pour l'installation d'un ralentisseur de type trapézoïdale (correspondant à la norme NF P 98-300 du 16 mai 1994). Cette réalisation est accompagnée d'une signalisation verticale.



Journée Citoyenne

La commission environnement de la municipalité avec le concours du CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement), a organisé la deuxième journée citoyenne le dimanche 10 juin 2018.

Cette matinée entre dans la démarche que chacun sur la commune prenne conscience des actes au quotidien en réduisant l'usage des pesticides et agissant de manière respectueuse envers l'environnement.

Cette journée a attiré une quinzaine de personnes malgré le mauvais temps. Trois ateliers étaient proposés, l'exposition sur les plantes sauvages salle du conseil, la balade commentée dans les rues et le nettoyage des rues.

Cette journée s'est terminée par un moment convivial autour du verre de l'amitié.

Pour information des travaux d'enfouissement des réseaux électrique et télécom, rue de Durtal, sont programmées à partir de septembre.

RAPPEL : Dispositif ORSEC « canicule 2018 »

Dans ce cadre, la municipalité met en œuvre les dispositions suivantes:

- mise en place du RNC (Registre nominatif Communal) qui recense les personnes vulnérables. Il est activé en cas d'alerte liée à un risque tel que le froid, la canicule ou tout autre événement qui nécessite une prise en charge de personnes vulnérables.
- assurer la conservation, la mise à jour et la confidentialité du registre nominatif.

Qui est concerné?

Les personnes âgées de 65 ans et plus, résidant à leur domicile.

Les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail résidant à leur domicile.

Les personnes adultes handicapées résidant à leur domicile.

Comment faire ?

Si je suis la personne concernée, l'inscription peut se faire :

- par téléphone, en contactant l'accueil de la mairie au 02 41 76 32 14
- en se rendant à la mairie des Rairies - 14 rue Charles de Gaulle

Si je suis un proche de la personne concernée, l'inscription ne peut se faire que par écrit :

- en se rendant à la mairie des Rairies - 14 rue Charles de Gaulle

Frelon asiatique *Vespa velutina*

Ce frelon originaire du Yunnan en Chine a été vraisemblablement introduit involontairement en France en 2004 avec du fret maritime issu d'Asie. Cette espèce a colonisé progressivement le sud-ouest de la France. Il montre depuis une expansion très rapide et dans certaines zones on constate une densité élevée de nids (jusqu'à 10 nids dans un rayon de 600 m).

Le frelon *Vespa Velutina* étant classé comme espèce exotique envahissante, la limitation de sa propagation relève du décret n° 2017-595. Ce décret, publié le 21 avril 2017, qui découle de l'article 149 de la « Loi Biodiversité » permet la mise en œuvre en droit français du Règlement (UE) n°1143/2014 règlement les espèces exotiques envahissantes dans l'Union Européenne.

Par ce décret, publié au journal officiel du 23 Avril 2017, les préfets ont maintenant l'obligation de la prise en charge sous leur responsabilité et à leurs frais, de la destruction des nids de frelons asiatique *Vespa Velutina*, quel que soit le lieu où le nid est installé, qu'il s'agisse d'une propriété privée ou d'un domaine public. Mais à l'heure actuelle, il n'y a pas de procédure communiquée par la préfecture pour la réalisation de la destruction.

Le nid:

L'ouverture est située vers le bas et il peut être confondu avec un nid de guêpes. Très souvent, la colonie déménage, par manque de place ou pour se mettre en sécurité. La plupart du temps, le nid est construit en haut d'un grand arbre, plus rarement dans un bâtiment ouvert ou dans un buisson. Le nid a une forme ronde en début de saison, puis devient piriforme. L'ouverture de petite taille est située sur le côté du nid.



Le frelon Asiatique *Vespa velutina*



Taille adulte: Reine : 24-32 mm
Ouvrière: 17-26 mm Mâle : 19-27 mm

Description

La tête est orange avec un front noir.
Le thorax est entièrement brun noir.
L'abdomen est composé de segments abdominaux bruns bordés d'une fine bande jaune avec un seul segment jaune orangé.
Les pattes sont jaunes à leur extrémité.

Le frelon Européen *Vespa crabro*



Taille adulte: Reine : 27-39 mm
Ouvrière : 19-30 mm Mâle : 21-31 mm

Description

La tête est jaune avec un front orangé.
Le thorax est taché de roux de noir et de jaune.
L'abdomen est entièrement jaune rayé de noir.
Les pattes sont brunes.

Le Cycle du Frelon Asiatique



